

APPEL A CANDIDATURE

Responsable de la cellule arbitrage FVWB

Dans le cadre de son fonctionnement la Fédération de Volley-ball Wallonie Bruxelles (FVWB) renouvelle la fonction non rémunérée de responsable de la Cellule Arbitrage pour un mandat de 4 ans.

Son rôle est d'assurer la liaison entre l'organe d'administration de la FVWB et la cellule arbitrage.

Celui-ci devra entrer en fonction avant le 1^{er} Juillet, date du début de la saison prochaine.

Toute candidature motivée est à adresser, par courrier électronique, à secretaire@fvwb.be pour le 20 MAI 2023

Profil du candidat:

- Etre affilié à la FVWB ;
- Ne plus être arbitre actif ;
- Avoir été un arbitre international ou du moins avoir dirigé des rencontres au plus haut niveau en Belgique ;
- Etre capable de travailler avec les commissions nationales (arbitrage & rencontre) ;
- Avoir une bonne connaissance du monde du Volley-Ball, sur le plan National et régional ;
- Disposer d'une grande disponibilité (par téléphone, courrier, ...) pour les diverses réunions ;
- Disponible pour des contacts téléphoniques en journée ;
- Maîtriser l'outil informatique. (Portail national et FWVB, feuille de match électronique) ;
- Être familier avec les commissions d'arbitrage des entités ;
- Poursuivre dans le respect des décisions prises par la cellule d'arbitrage en ce qui concerne notamment la formation et l'évolution des arbitres à tout niveau ;
- Contribuer ainsi au bon fonctionnement de la cellule arbitrage ;
- Etre à l'écoute, résoudre des problèmes de façon pro-active ;
- Assumer la responsabilité des tâches attribuées à la cellule, prendre des initiatives, faire des propositions et travailler en mettant l'accent sur les résultats.

Le responsable élu par l'OA (Organisme Administration) organise sa cellule sur base du ROI de l'association.

Responsabilités : (Au minimum de ce qui est prévu dans le ROI de l'association)

- Désigner les arbitres pour toute rencontre des championnats, tournois et compétitions seniors, jeunes et de beach volley organisées par l'association, ainsi que, dans les limites fixées par la CNA, pour les compétitions nationales VB ;
- Examiner tous les problèmes relatifs à l'arbitrage ;
- Assurer la formation et le perfectionnement des arbitres fédéraux et candidats fédéraux de l'association ;
- Prendre des sanctions envers les arbitres qui ne respectent pas les statuts et ROI de l'association ;
- Proposer à la CNA les arbitres de l'association amenés à diriger des rencontres du championnat national VB ;
- Veiller à l'application des règles de jeu dans toute compétition ;
- Statuer, sur base de son grade dans sa fédération d'origine, sur toute demande émanant d'un arbitre étranger ;
- Veiller à promouvoir le respect des arbitres ;
- Transmettre aux arbitres, avant le début des compétitions, la fiche de renseignements ;
- Organiser, au moins chaque saison sportive, une réunion des arbitres fédéraux et candidats fédéraux affiliés à l'association et un /ou plusieurs cours de recyclage annuel(s) ;
- Attribuer le titre de chargé de cours d'arbitrage à toute personne qui lui en fait la demande et qu'il juge apte ;
- Coordonner les cours d'arbitrage donnés par des organismes extérieurs ;
- S'assurer que, au moins une fois par saison sportive et dans chaque AOC, un cours d'arbitrage soit proposé et organisé par les responsables des arbitres des AOC ;
- Permettre, en collaboration avec les AOC, à un jeune arbitre de tout niveau (provincial, régional, fédéral) présentant de réelles qualités, de diriger des rencontres de niveau supérieur et d'accéder au grade supérieur sans devoir passer par la procédure prévue, sans devoir répondre aux exigences inhérentes à ces grades, mais en communiquant, par écrit au CA, la décision prise.